

Vous et votre retraite

Conciliation
retraite et travail dans
l'industrie maritime

Selon les études dont nous disposons, l'âge moyen des travailleurs de l'industrie maritime au Québec est de près de 50 ans. Plusieurs d'entre eux prendront leur retraite prochainement. Faites-vous partie de ces personnes? Avez-vous déjà songé à votre retraite?

Saviez-vous qu'au Québec, la conciliation retraite et travail est fréquente et même encouragée? Dans un contexte de départ massif à la retraite, les entreprises se retrouvent face à un manque de main-d'œuvre qualifiée et expérimentée. Les personnes retraitées constituent donc une mine d'or pour ces entreprises, car elles sont compétentes, dévouées et flexibles.

Selon vous, qu'est-ce qui pousse ces retraités à travailler?

- a) Améliorer leur situation financière
- b) Demeurer en contact avec des gens
- c) Sortir de la maison
- d) Rester actif mentalement
- e) Retrouver la satisfaction du travail

Voici les résultats obtenus en ordre d'importance selon une étude menée par la FADOQ:

1. Rester actif mentalement
2. Demeurer en contact avec des gens
3. Améliorer leur situation financière

Aviez-vous sélectionné les bons choix?

Saviez-vous qu'en continuant de travailler, que ce soit à temps plein ou à temps partiel, vous augmentez vos chances de rester en santé? Le travail aurait même un impact positif en atténuant les symptômes de certaines maladies telles que:

- l'hypertension artérielle
- le diabète
- le cancer
- les maladies respiratoires
- les AVC
- les maladies mentales
- certains handicaps fonctionnels (se déplacer, se vêtir, manger, etc.)

Saviez-vous qu'au Québec, il y a des dispositions particulières de la loi facilitant la conciliation retraite et travail?

Depuis 2009, les lois ont été modifiées à la Régie des Rentes du Québec (RRQ) afin d'améliorer la conciliation retraite et travail pour les 55 ans et plus. Deux mesures attrayantes, payantes et flexibles s'offrent à vous :

- le supplément à la rente de retraite du Régime de rentes du Québec
- la prestation de retraite progressive de votre régime de retraite

Qu'est-ce que le supplément à la rente de retraite?

Lorsque vous recevez déjà votre rente de retraite du Régime de rentes du Québec, il vous est possible de continuer à la recevoir tout en travaillant. Cependant, dès que vos revenus de travail dépasseront l'exemption générale de 3 500\$, vous devrez cotiser de nouveau au Régime. Ces cotisations vous donneront droit à une augmentation de votre rente pour le reste de votre vie, même si vous recevez déjà chaque mois la somme maximale. Cette bonification représente l'équivalent de 0,5% de votre revenu annuel de l'année précédente et continuera d'augmenter tant que vous verserez de nouvelles cotisations.

Qu'est-ce qu'une prestation de retraite progressive?

Cette nouvelle mesure favorise la conciliation retraite et travail chez les travailleurs qui ont un régime complémentaire de retraite (aussi appelé « fonds de pension »). Les travailleurs admissibles de 55 à 64 ans pourront, après entente avec leur employeur, travailler à temps plein ou à temps partiel et recevoir jusqu'à 60% de leur rente. Aussi, si leur régime le permet, ils continueront d'accumuler des années de service et bonifieront ainsi leur rente. Cette mesure s'applique, entre autres, à certains régimes de retraite des secteurs privés et parapublics.

Préparation à la retraite

Avez-vous pensé à la manière dont vous occuperez votre temps libre à la retraite?

Savez-vous quel est le meilleur moment pour prendre votre retraite?

Est-ce qu'une retraite progressive ou la conciliation retraite et travail peuvent être pertinentes pour vous?

Toutes ces questions peuvent être discutées dans un cours de préparation à la retraite.

Qu'est-ce qu'un cours de préparation à la retraite?

Les cours de préparation à la retraite portent généralement sur les aspects financier et juridique, mais certains abordent aussi les aspects psychosociaux.

Par aspects psychosociaux, on entend tout ce qui touche la transition vers un nouveau mode de vie. Voici quelques exemples :

- Comment organiser son quotidien?
- Comment vivre à temps plein avec son conjoint ou sa conjointe?
- Comment intégrer des réseaux sociaux?
- Comment apprivoiser les changements physiques qui apparaissent avec le vieillissement?

Ces cours de préparation à la retraite sont généralement très appréciés des participants. La durée des cours varie de 12 à 18 heures.

Veillez vous informer auprès de votre service des ressources humaines ou de votre syndicat pour connaître l'existence d'un tel programme dans votre entourage. Si aucun n'est offert par eux, vous pouvez vous inscrire individuellement à ces formations. Les coûts varient entre 75\$ et 350\$ selon la durée du cours, les sujets traités et l'entreprise qui l'offre.

Les employeurs maritimes et leurs retraités

En période de pointe, il arrive fréquemment que les entreprises maritimes recherchent du personnel d'expérience, autant navigant qu'administratif, pour combler le manque de main-d'œuvre temporaire. Les retraités de l'industrie sont alors le choix numéro un pour ces entreprises.

Les possibilités de travail temporaire sont variées :

- Formation de la relève
- Remplacement des vacances
- Personnel supplémentaire en période de pointe
- Expert-conseil (pour la création de politiques et procédures par exemple)

Maintien des compétences

Les personnes retraitées possédant un brevet d'officier supérieur de pont ou de salle des machines sont très demandées par les entreprises maritimes. Cependant, il est essentiel d'avoir en sa possession un brevet de compétences valide. Le Règlement sur le personnel maritime comporte des dispositions qui permettent, sous certaines conditions, de conserver la validité des brevets ou de les revalider une fois expirés.

Pour toutes questions ou précisions spécifiques concernant votre cas, veuillez communiquer avec votre bureau régional de Transports Canada.

Liens utiles

Cours de préparation à la retraite

Cégep Marie-Victorin : 514 278-3535 ou
1 800 700-0623

ACEF Rive-Sud de Québec : 418 835-6633 et
1 877 835-6633

Actiretraite : 514 483-2070 ou 1 877 483-2070

Centre de ressources éducatives et pédagogiques
(CREP) : 514 596-4567

La CARRA (secteur public seulement)
www.carra.gouv.qc.ca

Autres liens utiles

www.passeportsante.net

www.rrq.gouv.qc.ca

www.tc.gc.ca

www.csmoim.qc.ca



Comité sectoriel
de main-d'œuvre
de l'industrie maritime

**Commission
des partenaires
du marché du travail**

Québec 